



Conseil économique et social

Distr. générale
28 janvier 2000
Français
Original : anglais

Commission du développement durable

Huitième session

24 avril-5 mai 2000

Point 5 de l'ordre du jour provisoire*

Secteur économique/grand groupe : agriculture

Développement agricole et rural durable : tendances en matière de mise en oeuvre au niveau national

Rapport du Secrétaire général

Additif

Aspects saillants des tendances nationales en matière de gestion durable des forêts

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction	1-3	3
I. Principales tendances en matière de gestion durable des forêts	4-13	3
A. Ressources forestières	4-7	3
B. Prise de décisions	8-13	5
II. Suite donnée aux propositions d'action du Groupe intergouvernemental sur les forêts	14-18	7
III. Critères et indicateurs de la gestion durable des forêts	19-20	8
IV. Données d'expérience en matière de certification	21-23	9
V. Futures interventions	24	9

* E/CN.17/2000/1.

Annexe

Récapitulation des principales mesures à prendre, mentionnées dans les rapports, par type de pays. 11

Introduction

1. Le présent additif met l'accent sur certains faits nationaux récents en matière de gestion durable des forêts; il repose exclusivement sur les informations concernant les forêts que les pays ont présentées à la Commission du développement durable en vue de sa huitième session. Au 14 janvier 2000, 34 pays avaient communiqué des informations¹; ces dernières ont également été reprises par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) dans le rapport qu'elle a établi en tant que chef de projet au sujet du chapitre 11 d'Action 21 sur la lutte contre le déboisement².

2. Outre les rapports nationaux présentés à la Commission du développement durable³, le système des Nations Unies et d'autres organismes internationaux disposent déjà d'un volume important d'informations nationales concernant les forêts et les progrès accomplis en vue d'une gestion durable des forêts. Des informations ont été rassemblées et présentées récemment à l'échelle mondiale dans le cadre de l'enquête de la FAO sur la mise en oeuvre des programmes forestiers nationaux de 1998, de son document intitulé *State of the World Forests (1999)*⁴ et de l'évaluation des ressources forestières mondiales pour 2000 (FRA 2000) qu'elle a établie.

3. Compte tenu des très nombreuses informations déjà diffusées, de l'évolution récente des politiques forestières au niveau international, et du caractère multisectoriel des questions forestières (c'est-à-dire leurs liens avec de nombreux autres secteurs) les directives nationales applicables à l'établissement des rapports concernant les forêts qui seraient présentés à la huitième session de la Commission du développement durable visaient à obtenir des informations ne portant que sur certaines questions liées au programme de travail général de cette session. Le présent rapport contient donc un exposé succinct des tendances nationales en matière de gestion durable des forêts, mettant l'accent sur les questions suivantes : gestion des sols, pauvreté et production et consommation; mise en oeuvre des propositions d'action du Groupe intergouvernemental sur les forêts; et travaux effectués au sujet des critères et des indicateurs de gestion durable des forêts et données d'expérience en matière de certification.

I. Principales tendances en matière de gestion durable des forêts

A. Ressources forestières

4. Il ressort des rapports nationaux sur les forêts présentés cette année que les progrès accomplis en vue d'une gestion durable des forêts varient considérablement d'une région à une autre. La plupart des pays en développement tropicaux ont signalé que le déboisement et la dégradation forestière représentaient toujours les problèmes les plus sérieux et que souvent cette situation s'aggravait du fait qu'en l'absence de toute autre source de revenus, les pauvres des zones rurales étaient contraints d'exploiter les terrains forestiers à des fins agricoles, et que l'industrie forestière exploitait parfois de façon excessive et irrationnelle les ressources sylvicoles. On constate en revanche que, dans la plupart des pays développés, le couvert forestier s'est élargi, encore que, dans certains cas, la santé des forêts soit toujours menacée par divers dangers – parasites, pollution et incendies. Ces pays appliquent

aussi des politiques de développement durable plus agressives et ont de ce fait été confrontés aux difficultés inhérentes à l'établissement d'un compromis entre des priorités et intérêts différents.

5. Dans de nombreux pays en développement tropicaux, les autorités s'efforcent d'améliorer la gouvernance et, à titre d'exemple, des mécanismes ont été mis en place, permettant d'allouer à des programmes de reboisement une partie des recettes supplémentaires résultant de l'augmentation des exportations de bois. Malgré ces efforts, l'application sur le terrain du concept de gestion durable des forêts se heurte toujours à de graves difficultés liées aux pratiques traditionnelles et culturelles en matière d'extraction, ainsi qu'à l'absence de moyens permettant de contrôler les pratiques illégales. Certains pays ont reconnu que de nombreux arrangements juridiques et financiers mis en place pour lutter contre le déboisement et la dégradation des forêts avaient échoué.

6. L'importance des forêts plantées augmente, tandis que les interventions dans les forêts naturelles aux fins de l'exploitation du bois diminuent. Cette question revêt une importance particulière dans les pays en développement tropicaux, mais aussi dans d'autres pays : à titre d'exemple, la Chine, parmi de nombreux autres pays, poursuit la mise en oeuvre de vastes programmes de reboisement. Il est également encourageant de noter qu'un certain nombre de projets de reboisement sont exécutés dans des pays pratiquement dépourvus de forêts naturelles ou dont les forêts ont été presque complètement détruites au cours des siècles, tels qu'Israël, l'Ouzbékistan et la Turquie. Dans les pays développés, l'expansion du couvert forestier résulte principalement du reboisement, généralement de terres agricoles abandonnées. Dans de nombreux pays développés, l'exploitation du bois est par ailleurs beaucoup plus efficace et la santé des forêts s'améliore progressivement, bien que la pollution atmosphérique, les parasites et les incendies continuent de poser de graves problèmes, tant au niveau des pays que d'un pays à l'autre. Dans les pays en transition, la santé des forêts se stabilise également, bien qu'à un niveau généralement inférieur à la moyenne européenne. À titre d'exemple, la Fédération de Russie et le Kazakhstan ont indiqué que les risques d'incendie augmentaient, ce qui posait de graves problèmes à leurs services forestiers.

7. La création de zones forestières protégées, en particulier de systèmes régionaux représentatifs, suscite aussi un intérêt croissant dans le monde entier. À titre d'exemple, dans le cadre d'efforts majeurs de conservation des terres, les États-Unis d'Amérique ont l'intention de protéger une superficie supplémentaire de 16 millions d'hectares de terrains forestiers fédéraux où il sera interdit de construire des routes et de mener des activités de développement commercial. Les pays développés qui attachent moins d'importance à la valeur économique des forêts et où la population s'intéresse davantage aux aspects récréatifs et de protection de l'environnement mettent davantage l'accent sur l'expansion des zones protégées aux fins de la conservation de la diversité biologique, et d'activités de loisirs, ainsi qu'à des fins scientifiques. De nombreux pays européens, dont les massifs forestiers sont généralement de petite taille, ont indiqué que, pour protéger leurs ressources forestières, ils avaient recours à des pratiques à petite échelle, consistant à créer des parcs naturels.

B. Prise de décisions

8. Les politiques forestières nationales sont de plus en plus influencées par la mondialisation du secteur forestier et par les engagements internationaux, notamment ceux pris dans le cadre des conventions adoptées après Rio, et dans une certaine mesure, par le Groupe intergouvernemental sur les forêts et par le Forum intergouvernemental sur les forêts (1997-2000), en plus des divers arrangements et initiatives régionaux tels que le Traité de coopération amazonienne et le processus forestier paneuropéen.

9. Il est à noter que la prise de décisions concernant les forêts intervient de plus en plus en participation, associant notamment le secteur privé, les organisations non gouvernementales et les communautés autochtones et locales. Toutefois, certains pays ont reconnu que la participation effective de la société civile était encore insuffisante. Dans certains pays, comme le Royaume-Uni et la Belgique, les gouvernements ont activement encouragé cette participation mais de nombreux intervenants, en dépit de l'impact de leurs activités, ne considèrent pas nécessairement qu'ils ont un rôle à jouer dans la gestion durable des forêts.

10. De nombreux pays ont indiqué que leurs programmes de protection de l'environnement, parfois en conjonction avec leurs programmes forestiers nationaux, servaient de mécanismes de coordination générale des politiques concernant les forêts. Plusieurs pays d'Amérique latine ont dit qu'ils ne disposaient pas de mécanismes spécifiques pour l'harmonisation des politiques. Un certain nombre de pays en transition et de pays en développement ont par ailleurs indiqué que les réformes d'ensemble dans le secteur de l'environnement avaient tendance à détourner l'attention et les ressources du secteur forestier et que la coopération et la coordination entre ces deux secteurs restaient très limitées.

11. Des efforts sérieux sont actuellement déployés pour modifier les programmes forestiers nationaux, compte tenu des recommandations du Groupe intergouvernemental sur les forêts, ou en établir de nouveaux, et pour les intégrer aux politiques de gestion des sols et aux stratégies globales de développement durable. On mentionnera parmi les nouveaux éléments affectant l'orientation des programmes forestiers nationaux les suivants :

a) Intensification et expansion de la gestion des forêts, notamment incitation des propriétaires fonciers privés à participer activement à la planification de la gestion des forêts;

b) Abandon de la planification à court terme au profit d'une planification à long terme de gestion durable des forêts fondée par une approche des écosystèmes, étroitement liée à la gestion globale des sols;

c) Attention accrue accordée à la conservation de la diversité biologique, ainsi qu'au rôle que jouent les forêts dans la protection des stocks d'eau et des zones de captage, des sols contre l'érosion, des terres contre la désertification et contre l'émergence croissante de catastrophes naturelles comme la sécheresse, les inondations, les vents violents, les changements climatiques;

d) Reconnaissance du rôle important que jouent les forêts dans le bien-être des populations (revenus et emplois liés à la production de bois, aux produits non ligneux et à l'écotourisme, et santé);

e) Renforcement des modes de production et de consommation durables, notamment le recyclage du papier. Dans certains pays développés, le taux de recyclage du papier consommé est relativement élevé, bien que variant d'un pays à un autre (environ 35 % en Belgique, 50 % en Australie, 61 % en Allemagne et 75 % en Suède). La plupart des pays en développement n'ont pas de programmes de recyclage; toutefois les déchets de bois provenant, par exemple, d'entreprises d'abattage d'arbres ou de scieries, sont réutilisés comme source d'énergie;

f) Développement de l'industrie forestière, notamment commercialisation et augmentation de la valeur des produits;

g) Diffusion suivie d'informations sur les travaux de recherche, sur laquelle la Chine, la Fédération de Russie, le Japon, la Lituanie, la République de Corée et la Slovénie ont mis l'accent.

12. Dans la plupart des pays développés, les droits patrimoniaux sont garantis dans la constitution. Certains progrès ont été accomplis dans le monde entier pour ce qui est de reconnaître également les droits coutumiers et traditionnels; on notera à ce sujet que l'Australie a reconnu le droit des populations aborigènes de négocier en ce qui concerne les activités pouvant affecter l'utilisation et à la jouissance de leur *native title* ainsi que le droit de s'opposer aux activités de prospection minière sur leurs terres; la Finlande et la Suède examinent le statut juridique et les droits fonciers des *Sami*, populations autochtones pratiquant l'élevage de rennes; la Russie a établi sur les terres fédérales les limites des zones dont certains groupes exploitent traditionnellement les ressources; l'Équateur et le Mexique ont reconnu dans leur législation les droits des populations autochtones, tandis que la Côte d'Ivoire, le Honduras et la Turquie prennent des mesures à cette fin. Dans de nombreux autres pays en développement, les droits traditionnels et coutumiers n'ont toujours pas de base juridique. L'un des principaux changements intervenus récemment dans les pays en transition est la libéralisation de la gestion des terrains forestiers privés. Le nombre des petites entreprises privées d'exploitation forestière augmente rapidement du fait du processus intensif de restitution des droits patrimoniaux et de la privatisation, ce qui favorise également l'émergence d'une coopération entre les propriétaires forestiers et l'administration, ainsi qu'à la mise en place de services de vulgarisation à l'intention des propriétaires privés.

13. Dans certains pays développés, les gouvernements offrent des compensations aux propriétaires fonciers ou aux responsables de la gestion des forêts, lorsqu'ils font bénéficier la société d'avantages environnementaux non marchands. Dans d'autres pays, on considère que cela fait partie des responsabilités réglementées de tout propriétaire foncier qui, dans certains cas, comme au Kazakhstan, est le Gouvernement lui-même. Lorsqu'un appui est disponible, il est principalement utilisé pour protéger les forêts et conserver leurs valeurs biologique ou culturelle, mais aussi pour préserver l'habitat des espèces sauvages, développer les activités de loisirs, aménager les sites et rendre la forêt accessible au public. Dans les pays où des forêts appartiennent à des propriétaires privés, les gouvernements concluent généralement des contrats avec ces derniers ou achètent leurs terrains forestiers pour accroître la superficie des zones protégées, comme c'est le cas en Australie. Dans de nombreux pays, tant développés qu'en développement, un soutien financier est également disponible pour le boisement et le reboisement pour lutter contre le déboisement ou la production de bois, ou pour contribuer au bilan du carbone. Quelques pays ont indiqué qu'une aide financière ou un allongement fiscal pouvaient être consentis aux

propriétaires forestiers ou aux responsables de la gestion des forêts, lorsque leur exploitation est conforme aux critères de durabilité énoncés par le gouvernement (par exemple en Belgique), ou si leurs plans de gestion durable des forêts ont été approuvés par le gouvernement (par exemple en République dominicaine).

II. Suite donnée aux propositions d'action du Groupe intergouvernemental sur les forêts

14. Le Groupe intergouvernemental sur les forêts a été créé en 1995, dans le cadre de la Commission du développement durable, pour poursuivre les délibérations intergouvernementales sur les politiques forestières engagées à la suite de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. Grâce à un travail intensif, il a été en mesure, en 1997, d'adresser aux pays, aux organisations internationales et à des grands groupes plus de 100 propositions d'action négociées portant sur divers aspects de la gestion durable des forêts.

15. Les quelques pays en développement qui ont fourni des informations détaillées sur l'évaluation des propositions du Groupe ont estimé que ces propositions faciliteraient l'élaboration des politiques forestières nationales, concernant en particulier l'impact des forêts sur le développement, les inventaires forestiers, le reboisement et l'exploitation durable des ressources. Par exemple, le Honduras, qui avait procédé à une évaluation approfondie des propositions d'action du Groupe dans le cadre de l'« Initiative des six pays⁵ », a mis l'accent sur l'élaboration de politiques générales, concernant notamment le renforcement de la participation communautaire, les programmes forestiers nationaux, les critères et indicateurs, la lutte contre le déboisement, la diversité biologique des forêts et l'application de mécanismes novateurs pour le financement de la gestion durable et de la conservation des forêts. Certains pays, comme le Myanmar, ont souligné l'importance particulière du programme forestier national pour le développement du secteur forestier dans son ensemble, ainsi que pour la conservation et la restauration de l'environnement.

16. De nombreux pays en transition ont communiqué les conclusions résultant de leur évaluation des propositions du Groupe. Ils ont estimé que le Groupe faciliterait dans une très large mesure l'élaboration des politiques nationales, compte tenu, entre autres, de la nouvelle tendance consistant à associer le secteur privé et les ONG à l'élaboration des législations et politiques forestières. Leurs programmes nationaux mettent l'accent sur le boisement, le développement rural, la régénération des zones boisées endommagées, la promotion des activités du secteur privé et l'évaluation des tendances à long terme de l'offre et de la demande de produits forestiers.

17. En général, les pays développés ont souligné que des progrès avaient été accomplis, grâce aux propositions du Groupe, dans la révision ou l'élaboration des programmes et des inventaires forestiers nationaux, ainsi que des critères et des indicateurs, et concernant la participation des différentes parties intéressées à la prise de décisions. Ils ont également insisté sur les multiples avantages et rôles des forêts; la réduction de la pollution atmosphérique, l'amélioration des mécanismes nationaux de coordination et les aspects liés au commerce, en particulier la certification, et sur les connaissances traditionnelles acquises en matière forestière. Pour certains pays, les propositions du Groupe ne représentaient pas un changement radical car on les retrouvait déjà, du moins dans une certaine mesure, dans les pratiques et les législations existantes.

Nouveaux centres d'intérêt des débats internationaux sur les politiques forestières

18. Outre l'accent mis sur l'importance de certains sujets déjà examinés dans le cadre des processus du Groupe intergouvernemental sur les forêts et du Forum intergouvernemental sur les forêts, les pays ont donné une liste de questions supplémentaires qu'il conviendrait, à leur avis, d'inclure dans tout futur accord international relatif aux forêts; il s'agit, entre autres, des questions suivantes :

- a) Amélioration de l'appui apporté à la gestion des forêts, notamment meilleure identification et hiérarchisation des ressources techniques et financières nationales et internationales, et modalités permettant de donner au secteur forestier une place plus importante dans la coopération au service du développement et dans les stratégies de développement durable;
- b) Mesures visant à refléter fidèlement les résultats du processus du Groupe intergouvernemental sur les forêts et du Forum intergouvernemental sur les forêts dans d'autres instruments (en particulier dans le Protocole de Kyoto⁶ de la Convention-cadre sur les changements climatiques⁷);
- c) Amélioration des mécanismes de coordination des politiques intersectorielles;
- d) Participation et coopération accrues des différentes parties intéressées;
- e) Moyens d'améliorer la communication et de sensibiliser le public;
- f) Amélioration des systèmes d'information et de la recherche forestière, en particulier des méthodes d'expertise forestière;
- g) Appui aux mesures visant à prévenir les effets des catastrophes naturelles (vulnérabilité);
- h) Questions spécifiques relatives aux forêts et au développement rural;
- i) Lutte contre les incendies de forêt, notamment création d'un réseau de surveillance des incendies chargé de prévoir et de prévenir les incendies.

III. Critères et indicateurs de la gestion durable des forêts

19. Le travail relatif aux critères et aux indicateurs de la gestion durable des forêts suscite un intérêt considérable qui va croissant. Presque tous les pays ont fait état d'activités entreprises dans le cadre d'initiatives régionales et internationales portant sur les critères et les indicateurs, comme le processus paneuropéen sur les forêts, le processus de Montréal, les initiatives relatives aux zones arides d'Afrique, d'Afrique du Nord, du Proche-Orient et d'Amérique centrale, la Proposition de Tarapoto et les initiatives de l'Organisation internationale des bois tropicaux et de l'Organisation africaine du bois. En outre, de nombreux pays ont également mis au point leurs propres séries de critères et d'indicateurs qu'ils utilisent pour l'établissement de rapports et pour l'élaboration et le suivi de leurs politiques générales.

20. Ce travail, qui a associé des groupes d'intérêts différents, a permis d'affiner la définition de la notion de gestion durable des forêts et favorisé la compréhension mutuelle de ce concept. Dans de nombreux pays, le travail entrepris sur le plan na-

tional a permis de constater que l'on manquait de données pour mesurer la durabilité de la gestion des forêts, surtout concernant la biodiversité et les aspects socioéconomiques. Plusieurs pays ont dit qu'ils avaient des difficultés à obtenir des données sur les forêts privées. Toutefois, dans d'autres cas, les résultats ont déjà été intégrés dans la révision des politiques et programmes nationaux à la suite des mesures correctives prises, qui devraient aussi par la suite améliorer la situation sur le terrain. D'aucuns ont déclaré que l'un des défis de l'avenir serait d'encourager une utilisation plus large des critères et indicateurs aux fins de l'établissement des rapports internationaux et d'améliorer la concordance entre les diverses initiatives internationales.

IV. Données d'expérience en matière de certification

21. La certification relative à la gestion des forêts attire depuis peu une attention croissante. Des systèmes facultatifs de certification, qui sont généralement mis en place par les ONG de défense de l'environnement ou par le secteur privé, ainsi que les normes correspondantes de certification des forêts sont à l'étude ou en cours de mise au point dans de nombreux pays, certains étant déjà utilisés. Ainsi, des zones relativement vastes, de plusieurs millions d'hectares, sont déjà certifiées en Suède (Forest Stewardship Council) et en Finlande (sur la base d'une norme nationale mise en application par le secteur privé). Plusieurs pays ont noté que, dans certaines zones boisées, les systèmes de certification pouvaient inciter les gens à adopter des méthodes de gestion plus systématiquement que ne l'exige la loi.

22. Certains pays estiment que, pour que des produits forestiers soient certifiés, il suffit qu'ils proviennent de forêts gérées conformément aux réglementations nationales en vigueur. D'autres, au contraire, sont d'avis qu'il faudrait des normes de certification plus rigoureuses que les réglementations nationales. Ces points de vue divergents ont été pris en compte lors de l'élaboration de certains systèmes; c'est pourquoi, à l'heure actuelle, les critères de certification sont extrêmement variables, ce qui dérouté quelque peu les consommateurs. En raison de l'évolution défavorable des marchés du bois, certains pays ont ralenti les mesures concrètes de mise en place de la certification.

23. En général, la certification est considérée comme un outil parmi d'autres permettant de promouvoir la gestion durable des forêts et de faire savoir aux clients que tel bois provient de forêts où l'on applique la gestion durable. On constate, d'après des petits projets pilotes exécutés en Belgique, que le certificat du Forest Stewardship Council n'a pas eu jusqu'ici d'incidence sur les cours. Il y a aussi des cas où une industrie a eu des difficultés à accéder aux marchés, comme l'industrie du meuble qui n'utilise pas de bois certifié (Slovénie). On considère que l'élaboration de normes et de systèmes de certification favorise le renforcement des compétences et une prise de conscience parmi les participants. Toutefois, dans certains cas, elle provoque des conflits entre les groupes écologistes qui sont en général partisans du Forest Stewardship Council et d'autres intervenants.

V. Futures interventions

24. Les tâches les plus importantes et les plus fréquemment mentionnées à la Commission du développement durable dans les rapports nationaux sur les forêts

sont les suivantes : ralentir le rythme alarmant du déboisement; mieux protéger les forêts dans le cadre des pratiques de gestion durable des forêts et accroître la superficie des forêts protégées; renforcer les institutions nationales; effectuer en permanence des évaluations sur les ressources forestières et actualiser les bases de données (voir annexe). En outre, même si la coordination au niveau national entre le secteur forestier et les secteurs connexes s'est renforcée à des degrés divers, elle constitue toujours un objectif à poursuivre, si l'on veut que les problèmes intersectoriels reçoivent l'attention qu'ils méritent. Parmi les tâches importantes, on a également cité la mise en place d'une industrie forestière fonctionnant de façon satisfaisante, maillon essentiel dans l'équation de la gestion durable des forêts.

Notes

- ¹ Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Bolivie, Chine, Côte d'Ivoire, Cuba, Équateur, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, Honduras, Islande, Israël, Japon, Kazakhstan, Lituanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Myanmar, Nicaragua, Norvège, Ouzbékistan, Paraguay, République de Corée, République dominicaine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Suède, Turquie. La Commission européenne a également communiqué des informations.
- ² *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992, vol. I, Résolutions adoptées par la Conférence* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8 et corr.), résolution 1, annexe II.
- ³ Plus de 100 pays ont également communiqué des informations sur les forêts à la cinquième session de la Commission du développement durable (1997) dans le cadre des aperçus de pays contenant des informations sur tous les chapitres d'Action 21. Ces informations sont disponibles sur le site Web (<<http://www.un.org/esa/agenda21/natlinfo/>>).
- ⁴ Rome, FAO, 1999.
- ⁵ Allemagne, Finlande, Honduras, Indonésie, Ouganda et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.
- ⁶ FCCC/CP/1997/7/Add.1, chap. I, décision 1/CP.3, annexe.
- ⁷ A/AC.237/18 (Part II)/Add.1 et Corr.1, annexe I.

Annexe

Récapitulation des principales mesures à prendre, mentionnées dans les rapports, par type de pays

Les pays développés à couvert forestier important mettent l'accent sur les multiples fonctions des forêts et l'équilibre entre tous les aspects de la gestion durable des forêts. Les principales mesures à prendre sont les suivantes :

- Promotion de modes de production et de consommation durables, y compris l'exploitation du bois;
- Importance accrue donnée aux questions socioéconomiques, comme l'emploi;
- Amélioration de la santé des forêts.

Les pays développés à couvert forestier faible ou relativement faible insistent sur les aspects environnementaux et sociaux de la gestion durable des forêts, en particulier la conservation de la diversité biologique et les activités de loisirs. Les principales mesures à prendre sont les suivantes :

- Boisement, notamment en vue d'atténuer les effets des changements climatiques mondiaux;
- Maintien et amélioration des activités de coopération relatives au secteur forestier.

Les pays en développement (ou pays en transition) à couvert forestier important exploitent leurs forêts essentiellement aux fins du développement économique. Les principales mesures à prendre sont les suivantes :

- Prise en compte de la notion de gestion durable des forêts dans les politiques et dans les pratiques, en particulier pour ralentir les taux de déboisement alarmants;
- Mise en place de structures institutionnelles efficaces;
- Mise en place d'une industrie forestière fonctionnant de façon satisfaisante et lutte contre l'abattage illégal des arbres;
- Examen plus approfondi des fonctions environnementales des forêts.

Les pays en développement (ou pays en transition) à faible couvert forestier exploitent les forêts en tant que source de revenus. Les principales mesures à prendre sont les suivantes :

- Amélioration de la situation des pauvres des zones rurales qui vivent des produits de la forêt en leur donnant d'autres possibilités de création de revenus;
- Boisement et restauration des zones forestières endommagées;
- Promotion du rôle joué par les forêts dans la lutte contre l'érosion des sols et la désertification.